

— Eh bien ! parlez, malheureux ! lui dit le capitaine en se rasseyant.

— Je ne demande qu'une grâce.

— Laquelle ?

— Que vous intercédiez pour moi.

— Pour vous ? et pourquoi ?

— Si je vous déclare le nom de celui qui a ourdi cette trame et dirigé ce complot ; je n'étais qu'une dupe, une pauvre misérable dupe d'un plus méchant que moi.

— Je ne vous crois pas ; c'est un subterfuge de votre part.

— Je suis prêt à l'affirmer sous serment.

— Voyons cela ; qu'est-ce que c'est ?

Pluchon raconta de point en point tout ce qui s'était passé entre lui et le docteur Rivard.

— Et vous m'assurez que ce n'est point une histoire inventée à plaisir.

— Je le jure.

— Et vous êtes prêt à l'affirmer sous serment ?

— Oui.

— C'est bien ; si ce que vous me dites est vrai, je tâcherai d'obtenir que vous ne soyez pas pendu ; vous en serez quitte pour le Pénitencier.

— Mieux vaut le Pénitencier que la corde ! répondit Pluchon en reprenant un peu d'assurance.

Le capitaine fit entrer Tom, auquel il donna l'ordre d'aller chercher un juge de paix.

— Je n'ai pas d'objection de faire ma déclaration devant un juge de paix, mais je vous demanderais en grâce de ne pas laisser savoir au docteur Rivard, avant le procès, que c'est sur ma déposition qu'il a été arrêté.

— Si ça peut se faire, je vous le promets, lui répondit le capitaine.

— C'est bien, je suis prêt.

Quand le juge de paix fut arrivé, il prit par écrit la déposition de Pluchon qui la signa et l'assermenta. Après quoi le juge de paix dressa un mandat d'arrêt contre le docteur Léon Rivard, qu'il mit entre les mains du capitaine.

Le juge de paix après avoir pris les dépositions nécessaires contre la mère Coco et ses garçons, dressa l'ordre de les mettre en prison, en attendant leur procès, qu'il délivra aussi au capitaine.

Celui-ci après avoir payé le juge de paix pour ses services, alla le reconduire jusqu'à sa voiture, en lui recommandant de garder sous silence tout ce qui venait de se passer, jusqu'après l'arrestation du docteur Rivard. Le capitaine était fort satisfait d'avoir réussi au delà de ses espérances, car Pluchon lui avait appris que le docteur lui avait fait l'aveu ; "qu'il n'était déjà servi d'un poison qui ne laissait point de traces."

Aussitôt que Tom eut reconduit le juge de paix, il revint prévenir le capitaine et Sir Arthur, pour les reconduire chez M. me. Regnaud. En passant par la rue royale, Sir Arthur pria le capitaine de le laisser descendre chez M. le Consul, où M^{lle} Thornbull avait dit la veille qu'elle irait passer la soirée, et d'où elle n'était pas revenue depuis. Sir Arthur avait de vagues craintes, et il entra chez le Consul avec le cœur serré. M. Léonard arrivait chez M^{me}. Regnaud, avec la copie du Testament de feu M. Meunier, au moment où le capitaine descendait de voiture. André Lauriot attendait dans le salon

— Eh bien ! M. Lauriot, quelles nouvelles ?

— Rien de bien particulier, de plus que ma note ; mais comme vous ne l'avez pas reçue, je vais vous dire ce que j'ai appris. D'abord lisez ceci.

Il donna au capitaine un numéro du Bulletin du matin.

— Ah ! ah ! dit le capitaine, au comble de l'étonnement : "La survenance d'un héritier légitime de feu M. Meunier, et l'annulation du Testament !" Mais c'est étonnant ! Et ceci doit avoir lieu ?

— A midi.

— Dans une heure !

— Et qui est encore au fond de tout ceci ?

— Le docteur Rivard.

— Le docteur Rivard ! Mais c'est donc un homme bien dangereux !

Faites-moi le plaisir d'aller de suite me chercher un avocat ; la voiture est à la porte, ne perdez pas de temps.

— Et, M. Lauriot, savez-vous quel est cet héritier, que le docteur Rivard veut pousser dans la succession de M. Meunier ?

— Je ne sais trop ; j'ai entendu murmurer que c'était un fils de M. Meunier, âgé d'une douzaine d'années, et qu'on avait cru mort.

Le capitaine se mit à réfléchir ; puis, après quelques instants, il reprit :

— Encore un nouveau crime du docteur Rivard ! Il veut faire passer quelqu'enfant trouvé, pour le petit Alphonse-Pierre, qui est mort à Natchitoches. J'étais, ainsi que M. Meunier, à son enterrement. M. Meunier avait son extrait de sépulture ; il en avait même deux ! Ah ! oui, je me rappelle, il en déposa une copie chez sieur Legros, notaire public, No. 4, rue St. Charles. Oui, c'est ça ! Il n'y a qu'à la lui envoyer demander.—Voulez-vous y aller, M. Lauriot ? ou plutôt, non, attendez ; mon avocat ira. Et où avez-vous laissé le docteur Rivard ?

— Je l'ai suivi au sortir de sa maison. Il était pâle et agité ; il entra chez un avocat, avec lequel il se rendit au greffe de la Cour des Preuves où il signa la pétition, qui demandait l'annulation du testament de M. Meunier pour cause de survenance d'héritier ; de là, il est allé chez M. Pluchon ; de là, sur le marché aux légumes, où il s'informa à une petite fille de la mère Coco ; de là, il entra dans un café, où il prit un verre de vin, et se mit à lire les journaux, probablement en attendant le moment de se rendre à la cour. J'ai laissé quelqu'un à ma place pour le veiller.

— Vous avez bien exécuté votre commission. Avez-vous appris quelque chose de la folle de l'hospice ?

— Irène de Jumonville ?

— Oui.

— Pas encore, sinon que le greffier de la cour criminelle m'a promis de me donner, lundi prochain, une liasse de lettres et de papiers qui ont été produits à son procès.

— C'est bon. Et de M^{me}. Langlade ?

— Rien encore, ni des autres. J'aurai quelque chose à vous en dire lundi, peut-être demain.

— Je suis content de vous, M. Lauriot ; ne parlons pas de ce que je vous ai donné ce matin, et acceptez ceci en attendant ; ce sera toujours une vingtaine de piastres en à compte,